

Comité des obstacles techniques au commerce

NOTIFICATION

La notification suivante est communiquée conformément à l'article 10.4.

1. Partie à l'Accord adressant la notification: <u>YOUgoslavie</u>
2. Organisme responsable: Institut fédéral de normalisation
3. Notification au titre de l'article 2.5.2 [X], 2.6.1 [], 7.3.2 [], 7.4.1 [], autres:
4. Produits visés (le cas échéant, position de la NCCD, sinon position du tarif douanier national): Ciment (HS 25.23)
5. Intitulé: JUS B.C1.009 Ciment. Ciment Portland blanc. Définitions, classification, prescriptions techniques et tests de blancheur du ciment.
6. Teneur: Cette norme spécifie la classification et les prescriptions techniques applicables au ciment produit à partir de clinker de ciment Portland blanc et les méthodes à employer pour déterminer la blancheur du ciment.
7. Objectif et justification: Harmonisation avec JUS B.C1.011
8. Documents pertinents:
9. Dates projetées pour l'adoption et l'entrée en vigueur: 31 décembre 1988
10. Date limite pour la présentation des observations: 31 juillet 1988
11. Entité auprès de laquelle le texte peut être obtenu: point national d'information [X] ou adresse d'un autre organisme: